

Inscription 2007 / 1¹

A RENVOYER PAR FAX : 071 70 04 28 ou
MAIL : info@esimap.be ou COURRIER :
ESIMAP - Avenue Général Michel 1 E - 6000 Charleroi

Mme/Melle/M. (NOM) :

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

.....

N° de TVA :

Tél. : Fax :

E-mail :

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON

Organisme :²

Année :² Expérience en marchés publics depuis :²

I. Formation de base – Gembloux – Best Western Hotel Les 3 Clés
Les mardis 30 / 01 – 06, 13, 20 / 02 – 06, 13, 20, 27 / 03 / 2007

S'inscrit au **Module Base 1** (30/01 et 06/02/07) – 535 EUR ⁴

S'inscrit {en outre} au(x) Module(s) suivant(s), de chacun une journée :
|_2_| |_3_| |_4_| |_5_| |_6_| |_7_|³

II. Journée de recyclage – Bruxelles

S'inscrit à : **J. Rec. A** (1 j.) – 01/02/07 220 EUR ⁴

III. Journée spéciale – Bruxelles

S'inscrit à : **J.S.1** (2 j.) – 08/02 et 01/03/07 535 EUR ⁴

* **J.S.1 A** (1 j. théorie) – 08/02/07 300 EUR ⁴

IV. Journée d'approfondissement – Namur

S'inscrit à : **J.A.1** (1 j.) – 29/03/07 375 ou 290 EUR ⁴

V. Partenariat Extension U.M.H. – Mons, Université de Mons-Hainaut

S'inscrit à : **Modules 2 & 3** (2 j.) – 17 & 23/01/2007 515 EUR ⁴

En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de EUR⁵ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP n° **001-2646273-92** (Notre n° TVA BE 454.068.480)

Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à EUR (180 EUR si inscrit à 5 journées de formation de base) → pour l'ouvrage, joindre un bon de commande avec facturation séparée. ⁶

En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à

Désire recevoir une attestation de participation. ⁷

Date : Signature ⁸ :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Entourer le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s)
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
7. Les participants au cycle total des 8 journées recevront d'office un certificat de participation.
8. L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet)

Journée d'approfondissement

Il s'agit surtout d'une journée **d'exercices pratiques** destinée à permettre aux participants de se confronter à diverses difficultés de la réglementation des marchés publics.

Cette journée a pour but d'aborder de façon complète et plus poussée certains thèmes de la formation de base, pour lesquels la partie pratique mérite des développements complémentaires.

Elle s'adresse à des personnes qui ont déjà suivi une formation de base et/ou qui disposent d'une expérience certaine en matière de marchés publics. Ces conditions sont indispensables.

Elle devrait notamment intéresser spécialement les personnes inscrites à la formation de base en cours, comme prolongement de celle-ci.

J.A. 1

LA REDACTION DES CAHIERS SPECIAUX DES CHARGES ET DES CONTRATS

Date : Jeudi 29 mars 2007

Lieu : Namur, Espace Kegelman

I. Objet

Permettre aux participants, sur la base de cas et d'exercices pratiques, de se confronter à diverses difficultés d'application de la réglementation des marchés publics, et de trouver les voies appropriées pour les résoudre.

2. Programme :

Matinée

- Exercices en sous-groupes, basés sur des études de cas.
Rédaction d'un cahier spécial des charges type

Après-midi

- Exercices en sous-groupes, basés sur des études de cas.
Analyse de différents cahiers spéciaux des charges réels. L'analyse comprend la détection des erreurs commises et les corrections qui auraient pu être apportées aux documents

Une synthèse des points importants abordés lors de l'analyse des différents cas est prévue, en séance plénière, en fin de matinée et en fin d'après-midi.

Intervenants (présentation, encadrement des sous-groupes, évaluation, synthèse) : **Yves LIBERT et N.**

*Les participants qui ont suivi la journée de la formation de base correspondante en 2006 ou 2007 (module **Base 4 - documents du marché**) bénéficient du tarif préférentiel de 290 EUR la journée au lieu de 375 EUR*

Extrait de nos conditions générales

Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt. En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes.

Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.** Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement après confirmation de l'inscription, mais AVANT d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de 60 EUR pour frais administratifs d'annulation. Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de 60 EUR.

Pour tout renseignement complémentaire



Avenue Général Michel, 1^E – B-6000 CHARLEROI

Tél : 071 70 06 65 – Fax : 071 70 04 28

E-mail: esimap@skynet.be

Informations, liens utiles, conseils :

<http://www.esimap.be>